

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15



Commune de MORILLON

Séance du 18 juin 2020

Date de la convocation
12.06.2020

Date d'affichage
12.06.2020

L'an deux mille vingt, le 18 juin à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents :

M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lissette, Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe Mme DUNOYER Marie, M. GIRAT Martin, M. CONVERSY Eric, M. BOUVET Jérémie, M. SERAPHIN Gilles, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA Alexi.

Excusées : Mme PEREIRA Jocelyne qui donne pouvoir à M. Simon BEERENS-BETTEX
Mme Karine LENOIR-DENARIE qui donne pouvoir à M. Jérémie BOUVET

A été nommé secrétaire de séance : M. Jérémie BOUVET

Délibération n° 2020.42

Objet de la délibération

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

VU l'article 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant le mode de scrutin pour l'élection des membres de la commission de DSP,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

VU le renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020 et l'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 28 mai 2020,

CONSIDERANT qu'à la suite de ce renouvellement, il convient de constituer la commission de DSP et ce pour la durée du mandat,

CONSIDERANT qu'outre le Maire, son Président (représenté en cas d'absence par M. Jean-Philippe PINARD), cette commission est composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants nommés par le Conseil Municipal,

VU les candidatures de M. Jean-Philippe PINARD, Mme Lissette CHEVRIER-DELACOSTE, M. Martin GIRAT, comme membres titulaires,

VU les candidatures de Mme Béatrice REVEL, Mme Stéphanie BOSSE-BRISCHJOUX, Mme Karine LENOIR-DENARIE comme membres suppléants,

Le Conseil Municipal

DECIDE de procéder, sans scrutin secret, à la désignation de trois membres titulaires et de trois membres suppléants appelés à siéger à la commission de DSP

DESIGNE,

En qualité de membres titulaires de la Commission de délégation de service Public :

- M. Jean-Philippe PINARD
- Mme Lisette CHEVRIER-DELACOSTE
- M. Martin GIRAT

En qualité de membres suppléants de la Commission de délégation de service Public :

- Mme Béatrice REVEL
- Mme Stéphanie BOSSE-BRISCHOUX
- Mme Karine LENOIR-DENARIE

VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire



Simon BEERENS-BETTEX

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :